

S'agissant des prix de vente des produits avicoles sur les marchés nationaux, l'interprofession a affirmé que la détermination de ceux-ci est la résultante des mécanismes strictes de l'offre et de la demande et que la hausse des prix est surtout le fait de la flambée des prix des viandes rouges qui a orienté la consommation vers les produits avicoles. Les intermédiaires qui, bien qu'ils jouent un rôle déterminant entre les producteurs et les consommateurs, demeurent un facteur de renchérissement des prix des produits avicoles.

Pour pallier à cette problématique, la solution demeure celle d'encourager l'agrégation et de développer des écosystèmes intégrés, réduire les coûts marginaux, encourager le développement des abattoirs industriels et favoriser la mise à niveau des ryachattes par leur conversion en abattoirs de proximité pour l'approvisionnement des ménages ou en points de vente agréés.

Dans l'objectif de réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, il a été évoqué la mise en place des élevages de grands parentaux, notamment de type chair, pour assurer l'approvisionnement du pays en poussins de reproduction. Le Ministère a affirmé qu'il est disposé à soutenir tout investissement dans cette branche d'activité stratégique dans le cadre de notre souveraineté alimentaire.

Par ailleurs, pour rappel, et dans le cadre de l'ouverture du marché marocain, les importations de poussins d'un jour sont exonérées de droits de douane. Enfin, il convient de rappeler que, depuis 2021, à l'initiative de la FISA, le Gouvernement a répondu favorablement à la demande de reclassement de l'aviculture en tant que secteur agricole, avec les avantages fiscaux qui en découlent.

Fait à Casablanca, le 03/01/2025.

**FEDERATION INTERPROFESSIONNELLE
DU SECTEUR AVICOLE AU MAROC
FISA**

